

Plus de 7.000 élèves sortis sans diplôme

Parmi ces élèves du secondaire qui « prennent la poudre d'escampette », 2.122 n'ont pas 18 ans !

Un peu moins de cinq élèves sur cent, âgés de 15 à 22 ans, sortent de façon prématurée de l'enseignement obligatoire, lisez : sans diplôme. En 2016, selon les statistiques les plus récentes, ils étaient 7.264. Un taux de sorties prématurées de 4,7 % à comparer avec celui de 7 % dix ans auparavant. Si ces chiffres inquiétants régressent, cela représente quand même 2.122 élèves sortis alors qu'ils n'étaient pas âgés de 18 ans !

Dans les écoles de Wallonie et de Bruxelles, « parmi les élèves âgés de 15 à 22 ans en 2015-2016 et qui fréquentaient une 3^e ou 5^e de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2014-2015, il y en a 4,7 % qui ne sont plus inscrits ni dans l'enseignement ordinaire de plein exercice ou en alternance (CÉ-FA), ni dans l'enseignement spécialisé en 2015-2016 », explique l'admini-

nistration. Ces taux de sorties prématurées ont, certes, diminué depuis 2006, « mais ils sont plus élevés pour les élèves domiciliés à Bruxelles, pour les garçons, pour les élèves fréquentant l'enseignement qualifiant et les élèves en retard scolaire important », poursuit-elle.

Ce sont ces calculs très précis qui permettent à l'administration de dire que 7.624 élèves manquaient ainsi à l'appel en 2016, répartis relativement équitablement entre les 3 années scolaires étudiées. Si les efforts pour réduire ces taux portent leurs fruits, vu ce qu'ils étaient dix ans auparavant, et si 72 % de ces jeunes sont des majeurs (qui ne sont donc plus soumis à l'obligation scolaire jusque 18 ans), il y en a quand même 28 %, soit 2.122 élèves, qui étaient seulement âgés de 15 à 17 ans. Cela fait alors franchir les sourcils du Service de Contrôle de l'obligation scolaire où l'on nous a déjà dit que « si un jeune de 17 ans et demi quitte l'école, on ne va pas signaler son cas. S'il a un an de moins, c'est autre chose... »

PLUS GRAVE À BRUXELLES

Si l'on regarde l'évolution du taux de sorties prématurées en dix ans, selon la région de domicile, on voit donc un taux passant de 7 à 4,7 %. « La Wallonie suit la courbe générale, avec des taux légèrement plus bas (de 6,3 à 4,3 %) », explique l'administration. « La région de Bruxelles-Capitale montre une diminution quasi constante du taux de sortie mais avec un point de départ

plus élevé (10,2 % en 2006) et un taux toujours supérieur à la moyenne des dix zones en 2016, à savoir 6,5 % (identique à celui de l'année précédente). »

Par bassin scolaire et en ordre décroissant, cela donne les taux de sorties prématurées suivants : Bruxelles, 6,5 % (8,2 % il y a 5 ans,

si l'on prend cet indicateur intermédiaire); Mons-Centre, 5,2 % (6,6 %); Charleroi-Hainaut Sud, 5 % (7,1 %); Liège, 4,5 % (6,9 %); Hainaut occidental (Tournai); 4,2 % (5,5 %); Namur, 3,9 % (5,1 %); Huy-Waremme, 3,9 % (4,9 % il y a cinq ans); Verviers, 3,9 % (5,6 %); Luxembourg, 3,5 % (4,5 %) et enfin, le Brabant wallon, 3,3 % (4,8 %).

« Les taux diminuent constamment dans le temps quel que soit le critère : sexe, âge ou section fréquentée », précise encore l'administration. « Cette diminution est la plus forte pour les élèves âgés de 15 à 17

ans, le plus souvent à l'heure dans leur parcours scolaire (ce qui signifie qu'ils n'ont pas redoublé, NDIR). « Elle est également importante pour les élèves sortant de la section de transition ainsi que pour les garçons. Des taux encore très élevés sont plus marqués pour les élèves âgés de 18 à 22 ans (11,6 %) ainsi que pour les élèves sortant de la section de qualification (8,8 %). Ces variables sont fortement liées puisque la section de qualification rassemble des élèves avec un taux de retard, ainsi qu'un pourcentage de garçons, plus importants. »

DIDIER SWYSEN

Si les taux régressent dans tous les bassins scolaires, celui de Bruxelles (6,5% de sorties prématurées) reste supérieur à tous les taux wallons

NOTRE EXPERT

« Il faut investir plus dans des éducateurs »

**JONATHAN
FISCHBACH**

**Expert
Enseignement**

⇒ **Que faire pour enrayer le phénomène du décrochage ?**

Il y a deux moyens de voir les choses. D'abord, ceux qui pensent qu'il faut sensibiliser les parents, par exemple en touchant au portefeuille (via les allocations familiales). Je pense que c'est inutile, les parents ont peu de prise sur ces jeunes. Ou alors, il faut outiller l'école pour un suivi pédagogique de ces jeunes. Le décrochage ne se fait pas du jour au lendemain. C'est progressif. Et un jour, l'élève ne vient plus parce qu'il ne trouve plus de sens à aller à l'école.

⇒ **L'enseignement en communauté francophone néglige-t-il certains élèves ?**

Oui. On n'investit pas assez dans des éducateurs et des PMS. Parfois, il y a un seul PMS pour deux ou trois écoles. Il y a clairement un manque de moyens. Il faut investir pour aussi assurer un suivi de ces jeunes qui présentent des signes de décrochage. Plus l'école réagit tôt, plus on a de chances d'éviter le décrochage.

⇒ **Notre enseignement est-il adapté à certaines situations familiales difficiles ?**

Je le répète, il faut que les écoles aient les moyens de travailler avec les élèves et de s'enquérir des éventuels problèmes à la maison. Si on détecte de gros problèmes, alors il faut avertir l'Aide à la jeunesse. Et il faut décharger les directions d'écoles de tout l'administratif, qui peut représenter jusqu'à 70 % du travail. Pour investir dans le pédagogique et le relationnel, par exemple avec les parents. ●

Animateur de Enseignons.be

Wallonie

Une campagne du Forem spéciale jeunes

Chaque année, près de 30.000 jeunes demandeurs d'emploi s'inscrivent au Forem. Afin de les informer sur les services proposés, le Forem lance une nouvelle campagne de communication à leur intention. La campagne est planifiée du 27 août au 21 septembre 2018. Quatre thématiques sont réparties sur 4 semaines : trouver un emploi, se faire repérer par un employeur, se former en langues et s'orienter vers un

métier en pénurie, c'est-à-dire là où ils ont le plus de chances de décrocher un job. Le niveau de qualification reste essentiel. Souvent peu expérimentés lorsqu'ils arrivent sur le marché de l'emploi, le principal atout des jeunes reste leur diplôme puisque le taux de chômage diminue dès que le niveau de qualification augmente. Avec une exception : les filières de type techniques, professionnelles ou

encore l'apprentissage constituent toujours un atout certain pour décrocher un emploi rapidement. À 6 mois, les meilleurs taux d'insertion sont obtenus par le bac (80 %) et l'apprentissage (70 %).

MÉTIERS EN DEMANDE

Les diplômés de niveau master mettent un peu plus de temps pour s'insérer sur le marché du travail mais leur taux d'insertion est ensuite supérieur aux autres

niveaux d'étude.

Ce sont les métiers en demande qui connaissent logiquement l'insertion la plus importante : cuisinier, infirmier, électricien, électromécanicien, boulanger, menuisier, ingénieur. Côté secteurs, l'Horeca, l'industrie, le secteur pharmaceutique, l'enseignement et l'administration sont les champions de l'insertion. ●

À NOTER Détails sur jeunes.forem.be

Le ministre de la Formation

Un métier, plutôt que forcer les jeunes à rester à l'école

Une solution au décrochage peut-elle venir d'un abaissement de l'obligation scolaire à 16 ans? Cet abaissement est une demande insistante du ministre wallon de l'Emploi et de la Formation, Pierre-Yves Jeholet. « Pour compléter les chiffres que vous donnez sur le

décrochage », dit-il, « j'ajoute que parmi les 200.000 demandeurs d'emploi en Wallonie, 45 % n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur (...) Ce que je dis aussi, c'est qu'on a beau obliger des jeunes à suivre un dispositif scolaire classique, le décrochage reste important. Je

trouve regrettable qu'on ne puisse pas simplement ouvrir ce débat. » Le ministre cite l'exemple de l'enseignement en alternance. « La moyenne d'entrée en alternance est de 17 ans et demi. Alors qu'on peut commencer l'alternance dès 15 ans. »

La raison? Beaucoup s'acharnent à rester dans des filières classiques, considérant l'alternance comme un pis-aller. À cet égard, la responsabilité des parents est également importante. « Il vaut mieux diriger certains jeunes vers un métier que de les forcer à rester à l'école », résume M. Jeholet.

« On a besoin de métiers techniques, on a des métiers à pourvoir dans le numérique. Je voudrais citer l'exemple de BeCode.

C'est de la formation au codage. On a là des gens qui avaient décroché de tout, ils suivent des formations, ils sont présents et ils sont qualifiés. (...) Je le répète, l'alternance doit être un premier pas, pas un second choix. Sans l'obligation scolaire à 18 ans, on offrirait d'autres possibilités. Ce que je défends, c'est un parcours individualisé. Que ce soit jusqu'à 18 ou 16 ans, il faut suivre chaque jeune dans son parcours d'éducation et de formation. »

BENOÎT JACQUEMART

PARCOURS INDIVIDUALISÉ